



Commune de Saint-George  
Grand'Rue 4  
C.P. 10  
1188 St-George

Epalinges, le 04.03.2014

## RAPPORT D'ANALYSE

V 2

N° de dossier : 14-VD-5566

### CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Saint-George  
Prélèvement du : 26.02.2014 Effectué par : RENAUD

Date arrivée : 27.02.2014

### RÉSULTATS



N° d'échantillon : 14-14863 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : pp - Saint-George  
Lieu de prélèvement : 1 - Cavalier

#### VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	11	T : max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 14-14864 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : pp - Saint-George  
Lieu de prélèvement : 2 - Grande Salle

#### VD-EAUX

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	7	T : max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

**N° d'échantillon : 14-14865 - Eau de boisson dans le réseau de distribution**

Secteur : pp - Saint-George  
 Lieu de prélèvement : 3 - Les Mollands

**VD-EAUX**

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	4	T : max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

**CONCLUSION GLOBALE**

Conformes aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

**ÉMOLUMENTS**

Emolument : 297.00 CHF (Montant HT)



LE CHIMISTE CANTONAL

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.